

Meurtre de Dorian Guéméné, un des 6 accusés remis en liberté provisoire !

écrit par Christine Tasin | 28 février 2019



Dorian Guéméné, c'est ce jeune barman qui, l'été dernier, au sortir d'une boîte de nuit de Rennes, a été massacré, tabassé jusqu'à la mort, par 6 racailles.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/07/16/dorian-guemene-24-ans-assassine-par-4-racailles-ils-nous-tuent-nos-jeunes-un-par-un/>

Les 6 assassins et/ou complices de l'assassin (va trouver qui a donné les coups mortels...) avaient été identifiés et ils étaient en prison préventive en attendant le procès.

Vendredi dernier, coup de théâtre :

Vendredi, la chambre d'instruction de Rennes était saisie de la demande de l'un des jeunes poursuivis, qui souhaitait attendre son procès en liberté. Comme cinq autres personnes, il est mis en examen pour assassinat, violence aggravée et destruction d'un objet concernant un crime. Malgré l'opposition de l'avocat général, les magistrats ont décidé de le libérer sous contrôle judiciaire.

<https://www.letelegramme.fr/ille-et-vilaine/rennes/meurtre-de-dorian-a-rennes-sa-famille-choquee-par-la-remise-en-liberte-d-un->

La famille de Dorian n'en croit pas ses yeux. Un des présumés assassins de leur fils remis en liberté sur sa demande...

Et les parents de Dorian affirment que le juge n'aurait même pas parlé avec le demandeur, se contentant de sa demande écrite !

« Nous avons appris ce rebondissement dans la presse », s'indigne la famille de la victime. « La juge a pris cette décision sans même avoir rencontré le prévenu en personne. » En règle générale, lors des auditions de demande de remise en liberté, les prévenus participent aux débats en visioconférence depuis la prison où ils sont incarcérés.

Faux témoignage et destruction de preuve

« La remise en liberté est d'autant plus incompréhensible que ce jeune a détruit des preuves et qu'il a menti aux policiers », poursuit-elle. En effet, le lendemain de la mort de Dorian, les policiers commencent par arrêter un groupe de quatre amis. L'enquête révélera par la suite qu'ils avaient tous brûlé leur vêtement taché du sang de la victime. Ils avaient également tenté d'accorder leur version avant d'être arrêtés.

Face aux magistrats, vendredi, le prévenu a tenté de s'excuser. « J'éprouve beaucoup de regrets par rapport à mon comportement. J'ai honte de moi devant la famille des victimes et devant les enquêteurs, à qui j'ai menti en garde à vue », a-t-il déclaré, après avoir nié être l'auteur des coups. Il a proposé, en cas de remise en liberté, de s'éloigner de Rennes et de travailler dans une ferme appartenant à des membres de sa famille, dans le Morbihan.

Révoltée, les proches de Dorian comptent bientôt lancer une pétition pour s'opposer à cette décision de justice. Sans grand espoir ...

[...]

Evidemment, on pense tout de suite que le juge qui a donné cette autorisation après un meurtre est une gauchiste

compatissante pour les Chances pour la France...

Il ne s'agissait pas, ici, de légitime défense, de mort donnée par accident. Il s'agissait bien d'un assassinat délibéré, d'une violence folle, en réunion (circonstance aggravante).

Il a fallu un an de préventive pour qu'Esteban puisse être libéré dans l'attente de son procès, lui qui avait tué sans le vouloir, en état de légitime défense. Et tous ces autres Français d'origine qui sont condamnés pour avoir défendu leurs biens ou leur famille ? Combien ont eu une autorisation de sortir ?

Non seulement cette décision est inique, mais elle donne les moyens à une crapule de s'enfuir, de se cacher, de quitter le pays, afin d'échapper à un juste emprisonnement. Non seulement cette décision est inique, mais elle va lâcher dans la nature, dans le Morbihan un homme dangereux, prêt à tuer celui avec qui il n'est pas d'accord... Et ce ne sont pas ses prétendues paroles de regrets qui vont nous rassurer ni calmer le chagrin et la colère de la famille éplorée, désespérée.

Comment essayer de faire le deuil avec de telles magouilles judiciaires ?

Justice pourrie.